

411 + n. 1918

4/51

Les grèves de novembre 1918 en Suisse



Rapport de situation

**sur la grève de protestation du
9 novembre et sur la grève générale
:: des 12, 13 et 14 novembre ::**

.....

Rapport du comité d'action d'Olten
au 2^me Congrès ouvrier suisse
des 22 et 23 décembre à Berne



G 23
4

Imprimerie de l'Union (coopérative) 1918

Schweiz. Gewerkschaftsbund
BERN, Monbijoustr. 61

La situation avant la grève

Le comité d'action d'Olten se réunit le 6 novembre 1918 à Berne. Il discuta au sujet de la situation générale et sur la possibilité d'engager une action de la classe ouvrière entière du pays. La nécessité d'un tel mouvement général se faisait sentir ensuite des difficultés du ravitaillement et de l'attitude des autorités fédérales et cantonales, qui ne pouvaient comprendre qu'avec les méthodes de l'ancienne politique les exigences de la population ne pouvaient plus être satisfaites. Cette discussion était d'ailleurs d'autant plus nécessaire qu'au sein même de la classe ouvrière on pouvait constater des divergences de plus en plus vives sur le but et les voies à suivre lors des luttes à prévoir.

Le comité d'action prit unanimement la décision d'élaborer un rapport général sur la situation, de le soumettre aux organisations et de leur proposer un programme d'action conforme aux conjonctures; la décision définitive sur ce programme devait être réservée à un second congrès ouvrier suisse.

Le rapport de situation devait esquisser un tableau de la situation générale et des conditions de lutte. Il s'agissait particulièrement d'examiner la question si l'on devait aussi à l'avenir, employer des moyens de pression pour obliger les autorités bourgeoises de l'Etat à faire des concessions ou si, en considération des expériences faites et du mépris témoigné par les autorités pour les revendications ouvrières, on ne devait pas mettre au premier plan *la lutte pour acquérir la puissance politique*, comme c'est déjà le cas sur le terrain communal et cantonal.

La majorité du comité d'action penchait plutôt vers cette dernière conception et devait donc examiner les hypothèses d'une telle lutte qui ne pouvait certainement pas être menée à bien en *une seule phase*. Il considéra les particularités de la *situation économique*, qui sont stipulées selon les conditions nationales et internationales et écarta à l'avance l'application à la Suisse de méthodes révolutionnaires employées dans d'autres pays. Cette argumentation est surtout valable pour ce qui concerne la question *agraire*, qui est tout autre quelle celle de Russie, elle entre de même en considération pour les conditions de production en

général; car la Suisse ne produit pas les matières premières qui lui sont nécessaires, et ne possède pas un marché indigène suffisant pour son industrie. *Politiquement* il fallait considérer l'absence d'une puissance gouvernementale centrale uniforme et l'existence d'une souveraineté cantonale avec des pouvoirs étendus; *internationalement* le manque absolu de tendances révolutionnaires dans les pays de l'Entente.

Le *programme d'action* devait être établi, en tenant compte de ces conditions objectives. Il devait se conformer à ces conditions et ne pouvait pas présenter des revendications prises sans autre dans le programme de lutte du prolétariat d'autres pays, revendications qui sont, sans doute, appropriées aux droits historiques de *ces Etats* et conformes au degré de développement de la situation générale et de l'esprit révolutionnaire. C'est dans ce sens qu'un certain nombre de revendications furent posées, elles ont été cependant partiellement déjà dépassées par les événements et, par conséquent, ne doivent plus reparaître ici.

Le comité d'action se sépara après avoir pris ces décisions. L'élaboration d'un rapport sur la situation ainsi que le programme devait être fait aussi rapidement que possible, et une séance des instances du parti et des syndicats devait être convoquée pour la deuxième quinzaine de novembre afin de prendre position au sujet du projet du comité d'action.

La grève de protestation

Cette séance n'eut pas lieu ensuite des événements qui se précipitèrent. On apprit le 7 novembre, un jour après la séance du comité d'action à Berne, que le Conseil fédéral, poussé par le gouvernement zurichois qui perdait la tête, avait donné l'ordre de mobilisation à un grand nombre de troupes. Les renseignements et les motifs donnés firent constater que cette mobilisation n'avait aucun rapport avec les troubles qui se faisaient remarquer à la frontière autrichienne. La mobilisation était le produit de la *terreur et de la crainte du gouvernement zurichois*. La mobilisation était dirigée contre les ouvriers de Zurich en particulier qui d'ailleurs, comme d'autres travailleurs socialistes du pays, se préparaient à fêter le premier anniversaire de la révolution prolétarienne de Russie.

Il est sans doute inutile d'envisager encore une fois le peu de fondement des arguments présentés pour motiver cette mise

sur pied. *Jusqu'à aujourd'hui on n'a pas donné l'ombre d'une preuve des faits que l'on affirmait*. Ni le gouvernement zurichois ni le Conseil fédéral n'ont pu produire la moindre preuve pour leur affirmation qu'à Zurich on projetait des troubles pour le 7 novembre et que des bombes trouvées par la police trahissaient de telles intentions. Il fut démontré que ces assertions étaient des bavardages ridicules et des présomptions frivoles, partiellement même des mensonges conscients. Il faut admettre bien plutôt que la mobilisation d'une part fut le résultat de la peur des autorités, et d'autre part d'une pression secrète de l'étranger, appuyé par la crainte de la bourgeoisie suisse pour leurs capitaux.

Aussitôt que cette mobilisation si frivolement décrétée fut connue, le comité d'action d'Olten fut convoqué télégraphiquement à une séance à Berne. Avant cette séance le bureau du comité d'action avait publié dès l'après-midi du 7 novembre un *appel* aux ouvriers. Conformément aux décisions du congrès ouvrier de Bâle de 1918 on invita les ouvriers mobilisés à refuser l'obéissance si on leur ordonnait de faire usage de leurs armes contre leurs camarades de classe. On protestait simultanément contre la mobilisation et on demandait le retrait de cet ordre.

Dans sa séance du soir le comité d'action eut à s'occuper de la question d'une *action de protestation*. On condamna à l'unanimité l'attitude provocatrice du gouvernement zurichois et du Conseil fédéral, par contre les avis furent différents sur la réponse à donner à cette provocation. Ce n'est que tard dans la nuit, après avoir essayé de se mettre en relation avec des camarades qui se trouvaient à la tête du mouvement de Zurich, que le *déclenchement de la grève de protestation pour samedi*, 9 novembre, fut proclamé. Au cours de la nuit une sous-commission mit au net l'appel fixé auparavant par le comité d'action. Cette proclamation fut envoyée par les premiers trains dans toutes les régions du pays et était adressée aux ouvriers des 19 plus grandes villes. Les cheminots étaient expressément dispensés de la participation au mouvement.

La grève de protestation fut menée avec enthousiasme. On obéit au mot d'ordre partout où la proclamation parvint à temps, ce fut le cas partout, à l'exception de trois localités. Quelques autres localités participèrent à la grève de protestation alors qu'elles en étaient dispensées. On établit en ce moment une statistique sur les proportions de la grève générale, qui fut menée avec

une puissance qui étonna les ouvriers autant que leurs adversaires. Le matériel n'est pas encore complet, aussitôt qu'il sera prêt, on le remettra à la publicité.

Il est sans doute superflu de discuter ici la *question des compétences*. Cette question est décidée par les pouvoirs étendus qui ont été remis au comité d'action par le congrès de Bâle et par le succès complet de la grève de protestation.

Un avertissement incompris

La grève de protestation devait être un avertissement à l'adresse de la classe dirigeante, rien d'autre. Ce n'est pas sans intention que l'on avait renoncé à présenter d'autres revendications, à part le retrait des troupes. C'est pour la même raison que la grève avait été limitée à 24 heures. Les prochains jours devaient prouver si cet avertissement avait été compris ou non.

Nous ne devons pas attendre longtemps sur une réponse à cette question.

Dans la nuit du 8 au 9 novembre le président du comité d'action reçut du président du Parti socialiste suisse un télégramme proposant au nom du comité directeur une séance combinée du comité d'action, du comité directeur du parti, du comité de l'Union syndicale et des Unions ouvrières ayant participé à la grève de protestation pour le dimanche 10 novembre. Le bureau du comité d'action refusa cette proposition, parce que le but de cette séance n'était pas déterminé et qu'il paraissait impossible d'atteindre tous les camarades entrant en considération.

Par contre, les membres du comité d'action firent tout ce qui était en leur pouvoir, dans le courant du samedi et du dimanche, pour s'orienter sur l'esprit qui régnait parmi les ouvriers du pays. On voua une attention particulière à la situation de *Zurich*, parce que les troupes occupaient cette ville d'une façon provocante. Les dispositions de la classe ouvrière furent aussi fort influencées par les derniers événements en Allemagne. L'empereur venait d'abdiquer, la république était proclamée. Cet événement historique ne pouvait pas rester sans effet sur la psychologie de la classe ouvrière suisse, d'autant plus que la révolution triomphante en Allemagne avait lieu au moment où la réaction levait la tête en Suisse, une réaction qui se signalait en outre par une attitude aussi éhontée qu'indigne du Conseil fédéral envers l'ambassade de la Russie révolutionnaire.

Les rapports obtenus engagèrent le bureau du comité d'action à convoquer télégraphiquement une séance combinée du comité d'action, de la direction du parti et de l'Union syndicale pour le dimanche soir. Cette invitation s'entrecroisa avec une dépêche du camarade Huggler qui voulait convoquer de sa propre autorité les membres du comité d'action à une séance à Zurich. Cette deuxième invitation devint superflue ensuite de la convocation officielle du comité d'action.

Pourparlers infructueux

Entre temps le bureau du comité d'action avait essayé de se mettre en relation avec le Conseil fédéral. Lors d'un entretien téléphonique dimanche matin, vers 10½ heures, les conseillers fédéraux *Calonder* et *Schulthess* furent informés par le camarade *Grimm* de l'attitude provocatrice des troupes de Zurich. On les avisa que le *maintien de la mobilisation* obligerait certainement les ouvriers à *prendre des mesures appropriées*. Le président de la Confédération désira alors une conférence; celle-ci eut lieu vers 11 heures au palais. Prirent part à cette entrevue les camarades *Grimm* et *Ilg* du comité d'action; étaient présents du Conseil fédéral: *Calonder*, *Décoppet Muller* et *Schulthess*. Les représentants du comité d'action représentèrent de nouveau à ces messieurs la situation qui devenait de plus en plus critique, ils déclarèrent que les ouvriers considéraient avec raison la mobilisation des troupes comme une odieuse provocation et réitérèrent avec force la demande de retirer les troupes. Les conseillers fédéraux n'eurent que des excuses sans valeur. Il se retranchèrent derrière les soi-disant informations du gouvernement zurichois qui présentait la situation comme très menaçante et sérieuse, *mais ils ne furent pas dans le cas d'avancer un seul fait qui justifiait, même au point de vue bourgeois, la mobilisation d'une telle masse de troupes*.

Les camarades *Grimm* et *Ilg* déclarèrent finalement que l'assemblée prévue sur la place de la cathédrale à Zurich pour fêter la révolution russe aurait lieu malgré tout. Si l'assertion du Conseil fédéral que les soldats n'avaient pas été mobilisés contre les ouvriers était vraie, qu'il donne de suite aux troupes l'ordre de se retirer et de faire en sorte que ce dimanche on ne voie pas de soldats dans les rues; alors seulement l'assemblée se

passerait sans trouble et il serait démontré que toute la mobilisation était inutile. Enfin on posa encore la revendication que le camarade *W. Munzenberg*, interné et arrêté depuis des mois, soit immédiatement mis en liberté, puisque le chemin de l'Allemagne lui était désormais ouvert. Le Conseil fédéral promit d'acquiescer à cette dernière demande, pour le reste, il déclara qu'il s'occuperait des demandes des représentants du comité d'action dans sa séance.

Les représentants du comité d'action se mirent ensuite téléphoniquement en relation avec la Chambre de travail de Zurich et donnèrent un rapport sur leur conférence avec le Conseil fédéral. Le représentant de la Chambre du travail appuya leur point de vue que tout se passerait dans le plus grand calme et que l'assemblée ne serait aucunement troublée si les troupes étaient retirées de Zurich. Cette communication fut encore portée à la connaissance du président de la Confédération pendant la séance du Conseil fédéral.

A 3 heures de l'après-midi les représentants du comité d'action furent invités à une nouvelle entrevue au palais fédéral. Les camarades *Duby* et *Dr. Woker*, membres du comité d'action, accompagnèrent les camarades *Grimm* et *Hg.* Le président de la Confédération et le secrétaire *Paravicini* prirent part à cette audience. Ce fut alors que les « relations diplomatiques » furent rompues. Le Conseil fédéral déclara qu'il ne pouvait pas prendre en considération les demandes du comité d'action, il n'avait aucune autre information à donner. Les membres du comité d'action répondirent brièvement et avec indignation que dans ce cas les événements suivraient leur cours.

Avant la grève générale

Le bureau du comité d'action prépara immédiatement la séance convoquée pour le soir. Cette mesure devenait urgente; après l'attitude provocante du Conseil fédéral qui ne voulait accepter aucune entente, il fallait agir. On s'entendit sur le programme, formula les revendications qui, dans leurs points principaux, étaient déjà convenues pour l'action décidée le 6 novembre, le résumé de la proclamation aux ouvriers fut établi et le projet soumis à la séance combinée du dimanche soir.

Après un rapport détaillé sur les pourparlers, une discussion approfondie s'engagea. La décision fut prise à l'unanimité. La grève fut proclamée pour lundi 11 novembre à minuit, en considération du programme établi elle fut fixée sans délai; la proclamation fut arrêtée, sa rédaction approuvée et toutes les autres mesures furent prises.

Il ne restait plus que 24 heures pour préparer la grève générale, qui devait comprendre les établissements de transport et le personnel de l'Etat. Ce court délai fut bien employé, tout ce qui pouvait être favorable à la réussite de la grève fut considéré et entrepris. Les instructions décidées au mois de mars lors d'une conférence des représentants du parti et des syndicats rendirent des services appréciables dans l'exécution de la lutte, malgré qu'à cette époque on ne pouvait évidemment ni prévoir ni fixer tous les détails à l'avance. Une description détaillée des mesures prises par le comité d'action en commun avec les autres instances des organisations ouvrières ne convient pas à ce rapport et ne pourra d'ailleurs être donnée entièrement qu'au moment où les rapports sur la grève que nous avons demandés aux organisations seront parvenus.

Pour ce qui concerne la question des compétences, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit ci-dessus. Les pleins pouvoirs transmis au comité d'action par le congrès de Bâle suffisaient à ce dernier pour la proclamation de la grève générale. Concernant la signature de la proclamation de grève, qui fut pour la presse bourgeoise et les réactionnaires le prétexte des calomnies les plus odieuses, nous déclarons expressément que les instances donnèrent leurs signatures comme corporations et organes du mouvement ouvrier. Aucune signature personnelle ne fut apposée à cet appel, mais on mentionna nominativement l'effectif des membres de chaque instance. L'autorisation de signer la proclamation au nom de la fraction du Conseil national fut encore demandée dimanche soir par téléphone au président de la fraction, *D^r Affolter*, après que deux autres membres du bureau de la fraction, qui assistaient à la séance, eurent donné leur consentement.

Différents rapports sur l'attitude des camarades zurichois au sujet de la grève parvinrent encore au cours de la discussion. On nous avait déjà déclaré le dimanche après-midi que devant les provocations incessantes de la troupe il ne pouvait être question

de reprendre le travail à Zurich dès le lundi et qu'éventuellement l'action serait continuée dans le canton. Un autre rapport sur l'esprit qui régnait parmi les *cheminots* de la place de Zurich et environs fut encore reçu le soir même. On nous informait qu'une assemblée des cheminots avait décidé de ne pas attendre le mot d'ordre du comité d'action et de déclencher la *guerre du personnel des transports* dès le lundi.

Si l'attitude d'une partie des cheminots et leur volonté d'entrer en lutte inspiraient toute confiance, on était aussi en droit de pouvoir compter sur le reste du personnel, particulièrement sur celui des services extérieurs, après que ses représentants se furent décidés à accepter le déclenchement immédiat de l'action; par contre, la participation d'une partie du personnel organisé dans la *Société suisse des employés des chemins de fer et des bateaux à vapeur* n'était pas aussi certaine. Cependant il fallait tenir compte de cette circonstance, car la Fédération suisse des employés des chemins de fer et des bateaux à vapeur compte environ 19,000 membres. Une délégation du comité central vint le lundi soir au local du comité d'action et demanda une entrevue. Elle demandait en premier lieu que la déclaration de la grève fut renvoyée à 24 heures plus tard et qu'il fallait attendre que l'assemblée fédérale fut réunie. Nous déclarâmes de suite que pour des raisons techniques un tel renvoi était impossible. Le mot d'ordre de déclencher la grève était donné, la proclamation était déjà connue dans tout le pays, chaque modification des instructions aurait eu comme conséquence des complications et des dommages immenses. On savait désormais d'où provenait les rumeurs, les dépêches envoyées par le télégraphe de service dans tous les centres des cheminots et selon lesquelles on prétendait que le comité d'action avait décidé de renvoyer la proclamation de la grève générale à 24 heures plus tard. Le comité d'action déclara à la délégation de la Société des employés des chemins de fer et des bateaux à vapeur que leur fédération pouvait faire ce qu'elle jugeait bon, mais que le fait du déclenchement de la grève ne serait modifié en aucun cas par leur attitude. Trois possibilités se présentaient à eux: Prendre position en faveur ou contre la grève et la neutralité. C'était à choisir. Dans une séance de nuit les délégués décidèrent d'abord de maintenir la neutralité de leur fédération, mais plus tard ils annulèrent à la majorité cette décision et se déclarèrent prêts à suivre le mot d'ordre de grève.

Tout ce que cette organisation fit au cours de la grève fut absolument conforme à ce prélude. Nous devons cependant la plus grande reconnaissance aux deux représentants de cette fédération au comité d'action, les camarades Düby et D^r Woker, dont l'attitude fut des plus courageuses et qui, sans aucun égard personnel et au risque de compromettre leurs positions dans la fédération, se placèrent aux côtés des travailleurs en lutte.

Les jours de lutte

Le déploiement des forces ouvrières le 12 novembre fut conforme à celui du 9 novembre, le jour de la grève de protestation. Mais l'action fut amplifiée et devint plus puissante encore. La Suisse occidentale seule inspirait quelques craintes, car c'est dans ces régions que les calomnies répandues contre les ouvriers et la grève générale furent les plus haineuses. Depuis des mois, la presse bourgeoise faisait une campagne infâme contre le mouvement ouvrier. Des documents falsifiés, des mensonges odieux, des excitations éhontées, tout cela au nom du droit et de la démocratie, furent employés et répandus contre les ouvriers suisses et les militants. Le bolchévisme et l'anti-bolchévisme jouaient le rôle principal. Par hasard le déclenchement de notre grève générale eut lieu au moment même de la capitulation des puissances centrales. Le mot d'ordre de grève parvint aux ouvriers de la Suisse romande juste au moment où des fêtes célébrant la victoire de l'Entente avaient lieu dans toutes les grandes localités, occasionnant un véritable vertige de chauvinisme. Cependant notre confiance dans les travailleurs de la Suisse occidentale n'a pas été déçue. Seule l'attitude du personnel des transports restait incertaine. Le camarade *Huggler* se rendit avec notre assentiment à Lausanne. Il fut d'abord insulté et arrêté pendant plusieurs heures par la police, puis il lui fut possible de participer à une assemblée du personnel des chemins de fer. Cette assemblée décida par 177 contre 143 voix de participer à la grève. De ce fait l'exécution de la grève des travailleurs des établissements de transports était aussi assurée dans la Suisse romande. *Et c'est justement l'adhésion de ces ouvriers qui garantissait le succès de l'action*; une preuve de l'enthousiasme avec lequel toutes les catégories d'ouvriers obéirent au mot d'ordre réside dans le fait que la presse bourgeoise ne put pas paraître pendant les premiers jours.

On constata le premier jour de grève que les *autorités fédérales* avaient pris deux mesures visibles dont l'importance ne laissait aucun doute. Outre l'augmentation de la mobilisation de troupes, qui s'étendait sur les régions les plus retardées du pays, et sur la population paysanne de la Suisse romande auxquels on avait inculqué une haine fanatique contre les ouvriers que l'on prétendait être au service de l'Allemagne et du bolchévisme, le Conseil fédéral avait donné aux *cheminots un délai de 24 heures pour reprendre le travail*, tandis qu'une seconde décision convoquait l'assemblée fédérale à une session extraordinaire.

Les menaces adressées aux cheminots restèrent vaines. Les grévistes ne tinrent aucun compte de la menace de les militariser et déclarèrent qu'ils continueraient la lutte malgré tout et qu'en aucun cas ils trahiraient la solidarité envers toute la classe ouvrière.

La grève générale et le parlement majoritaire

Les Chambres fédérales se réunirent *mardi* vers midi. Le président de la Confédération, *Calonder*, ouvrit la séance par un discours qui aurait fait honneur à une fête de tir. Sous l'impression de ce discours qui dénonçait l'esprit qui régnait dans les autorités fédérales et démontrait clairement qu'elles n'avaient aucune compréhension pour l'importance historique de l'heure, le comité d'action lança d'accord avec la fraction du Conseil national un manifeste aux ouvriers. Ce manifeste, se basant sur la teneur du discours tenu par *Calonder* au nom du Conseil fédéral, constatait que des concessions suffisantes n'étaient pas à prévoir et que la continuation de la lutte était indispensable.

La question de la *tactique parlementaire* se trouva alors soulevée dans la fraction socialiste du Conseil national. Après la grève, l'opinion se fit valoir dans la presse du parti que la fraction eût dû ne pas participer aux délibérations. Que dans un pareil moment la place des représentants socialistes se trouvait parmi la masse et non pas au Parlement. Cette argumentation semble bonne à première vue, mais une froide considération des circonstances engagea la fraction à prendre une autre attitude. Sans tenir compte que l'absence des représentants socialistes eût pu être jugée comme une lâcheté, comme une fuite résultant de la conscience de leur culpabilité et de leur manque de courage,

de larges sphères de la population espéraient que le conflit serait solutionné par une décision de l'assemblée fédérale. Cette opinion était *erronée* et ne pouvait se former qu'ensuite d'une méconnaissance complète de l'esprit qui régnait dans un parlement composé de représentants élus selon le système majoritaire. Mais ce point de vue avait des adeptes jusque dans les couches les plus profondes de la classe ouvrière, il s'en trouvait même au comité d'action. Cette conception ne pouvait pas être ignorée sans autre si l'on ne voulait pas s'exposer au reproche d'avoir négligé la défense des revendications ouvrières en ne cherchant pas à solutionner le conflit au Conseil national même, qui était l'autorité compétente. Il faut encore ajouter que l'on ne pouvait savoir dès le premier jour de grève dans quelle mesure on réussirait à paralyser la presse bourgeoise et quels moyens seraient à la disposition de nos adversaires pour remplacer leurs publications. *Le boycott des délibérations par la fraction socialiste eût signifié que le champ d'action était laissé aux adversaires.* Ceux-ci auraient pu affirmer au parlement les choses les plus absurdes, raconter les mensonges les plus effrontés, répandre les nouvelles les plus fausses, sans avoir à craindre la moindre réplique. On peut se figurer le contre-coup d'une telle attitude sur la psychologie du moment, quand on a vu comment, au cours des délibérations du Conseil national, deux informations erronées de Zurich et de Bienne, furent exploitées à outrance et de la façon la plus éhontée par les politiciens bourgeois. C'est pour ces raisons et pour d'autres considérations que nous estimons aujourd'hui encore que la fraction a bien fait d'assister aux délibérations du parlement. La question n'était nullement: action en masse *ou* action parlementaire; au contraire, il s'agissait d'une action en masse et d'une action parlementaire. Il s'agissait de *combiner* ces deux actions et de n'abandonner ou livrer aucun terrain sur lequel la lutte était possible.

La fraction avait d'abord présenté une motion d'ordre qui avait été acceptée sans opposition et à l'unanimité à une séance de mardi après-midi. Cette proposition était conforme au programme établi. Elle demandait que le Conseil national nomme une *commission* qui serait chargée de prendre position au sujet des revendications présentées par les organes des ouvriers dans l'appel du 11 novembre. Cette proposition fut aussi critiquée. On prétendit que c'était un signe de faiblesse et que l'on cherchait

ainsi à négocier. Cette dernière opinion est juste. Nous ne pouvons nous représenter comment les critiqueurs eussent choisi une autre attitude devant la proportion des forces en présence. Les événements ont ensuite démontré et ratifié la justesse de notre conception; il fut prouvé que nous n'étions pas encore assez forts en Suisse pour vaincre d'un seul coup la puissance de la bourgeoisie. Si on voulait obtenir quelque chose sous la pression de la grève générale, et cela de suite, on devait tout d'abord se rendre compte si des négociations étaient possibles. La proposition avait seulement ce sens et pas un autre.

La proposition d'ordre fut refusée par le Conseil national. L'adversaire avait fixé sa ligne de conduite et son programme. La proposition fut rejetée par la masse compacte de la majorité hourgeoise sans discussion et après qu'elle eût été brièvement motivée par l'orateur de la fraction.

La tactique ultérieure de l'attitude parlementaire fut ensuite discutée et fixée dans une séance de nuit de la fraction. Le comité d'action assista aussi à cette séance. On décida de nouveau à l'unanimité de présenter au Conseil national une proposition comprenant toutes les revendications du programme de lutte et d'inviter le Conseil fédéral à donner de suite un rapport sur les demandes des ouvriers.

Les séances de mercredi du Conseil national confirmèrent ce que les délibérations de mercredi laissaient prévoir. La réaction était toute puissante. Il n'était question d'aucune négociation. Les adversaires se sentaient forts parce qu'ils étaient protégés par les baïonnettes et les mitrailleuses.

L'ultimatum

Le président du comité d'action reçut dans le courant de mercredi matin l'ultimatum connu du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral demandait la cessation de la grève jusqu'à 5 heures du soir, un refus de répondre dans ce délai serait considéré comme un refus. Avant cet ultimatum, dans la matinée, le local de grève fut occupé militairement et l'imprimerie de la *Tagwacht* fut fermée. Dès que l'ultimatum fut entre nos mains nous déclarâmes verbalement au Conseil fédéral que nous ne le discuterions pas aussi longtemps que les troupes n'auraient pas évacués le local de grève et que nous ayons la possibilité de correspondre télé-

phoniquement avec les autres localités. Simultanément on avisa le Conseil fédéral qu'il nous était impossible de donner une réponse dans le délai exige. Nous réclamions donc en outre de l'évacuation du local de grève et la liberté de téléphoner, une prolongation du délai.

On a voulu interpréter ensuite cette attitude comme étant le commencement de la capitulation. C'est un non-sens! Il s'agissait simplement d'employer, de maintenir toutes les possibilités d'entrer en communication avec nos hommes de confiance, de prendre chaque occasion de maintenir le contact entre la direction de la grève et les ouvriers. Il s'agissait de *gagner du temps*, d'*assurer* nos relations avec les travailleurs jusqu'au dernier moment — ce sont là les seules raisons de notre attitude.

Le comité d'action avait discuté dans une séance de nuit du 13 novembre, qui dura de 9 heures du soir à 2 heures du matin, le développement de la situation de la grève et l'ultimatum. La fraction du Conseil national, le comité de l'Union syndicale et le comité directeur du parti furent aussi invités à cette séance. La participation de ces deux dernières instances comprenait les membres habitant Berne ou se trouvant par hasard dans cette ville. Une délégation du comité directeur du parti ne parût pas, ou bien il lui fut impossible de venir; le secrétaire du parti, *Platten*, se présenta un moment, mais partit avant qu'une décision ne fut prise.

Le comité d'action se trouvait en face de deux faits: l'ultimatum et la situation générale de la grève. Même en admettant que l'ultimatum eut fait l'impression désirée sur une partie des membres, l'autre partie reconnaissait cependant que celui-ci n'était que *l'annonce de mesures plus sévères* encore de la part des adversaires. Evidemment, leur attitude ne laissait aucun doute, à cet égard. Leur résolution était aussi ferme que celle des ouvriers. Non seulement ils ne craignaient pas la guerre civile, mais certains d'entre eux cherchaient directement à la provoquer. C'est qu'ils avaient mobilisé l'armée depuis près de quatre ans, sans que celle-ci ait eu l'occasion de donner des preuves de ses capacités. Le moment de lancer les soldats sur les ouvriers semblaient venu. S'il était impossible d'employer les troupes contre l'ennemi extérieur, les chances étaient d'autant plus grandes contre la masse populaire désarmée et sans défense. Cette volonté était conforme à la mentalité des réactionnaires bourgeois et pay-

sans, que la grève avait rempli de terreur, et qui attendaient depuis longtemps sur une occasion de *faire de « l'ordre » dans les villes*. L'ultimatum était l'expression de cette volonté et c'est ainsi que nous l'avons objectivement apprécié.

La situation générale de la grève

La situation générale de la grève revêtait encore plus d'importance à nos yeux que l'ultimatum. La direction du mouvement avait le devoir de la considérer non seulement du point de vue local ou régional, mais dans son ensemble, comme c'était d'ailleurs déjà son devoir avant la grève et comme c'est la tâche de toute direction centrale de grève. La continuation de la lutte aurait eu comme conséquence le changement de la grève nationale en une grève générale révolutionnaire. Les ouvriers étaient sans armes, on aurait dû donc pouvoir compter sur l'appui d'une partie des troupes, si l'on avait eu l'intention de terrasser l'adversaire. Selon tous les rapports parvenus, dont la teneur était toujours la même, on ne pouvait *pas* compter sur la fraternisation des troupes avec les ouvriers. Les soldats mobilisés, dont la grande majorité n'avaient aucune idée des conditions d'existence du prolétariat, encore moins une pensée socialiste, étaient absolument des adversaires convaincus de la grève. Lors même qu'il y eut ça et là des exceptions, les massacres et les coups de fusils de Granges et de Zurich, les petits conflits dans d'autres localités, ne laissaient aucune illusion sur les sentiments de la troupe.

Il faut encore ajouter que l'exécution d'une grève aussi étendue devenait de jour en jour plus difficile. La classe ouvrière suisse se trouvait pour la *première fois* dans une grève générale. Les plus belles théories, la meilleure propagande, l'enthousiasme des masses ne peuvent pas remplacer les expériences pratiques qui ont dans de tels cas une si grande valeur. Ces expériences doivent d'abord être faites et rassemblées dans l'exécution pratique de la lutte et c'est seulement après que l'on peut les employer. La direction de la grève et les grévistes avaient encore à faire leur apprentissage. L'éducation et la discipline des masses nécessaires pour la réussite d'une telle action, doit rendre l'ouvrier capable d'agir indépendamment; il doit pouvoir prendre de lui-même les mesures nécessaires dans les cas où la direction de la grève est arrêtée et

les moyens de communications coupés. Cette éducation manquait encore en général. Cela fut prouvé par les nombreuses demandes de renseignements sur l'admissibilité ou l'interdiction des *transports de denrées alimentaires* que le comité d'action devait permettre en considération des difficultés du ravitaillement et de l'irritation croissante de larges sphères de la population. *L'interdiction des postes de grève* proclamée partout aggrava la situation, de même que la parution de journaux remplaçant la presse bourgeoise supprimée donnait une nouvelle arme d'excitation à nos adversaires. Peu à peu, on nous informait que dans certaines localités la grève commençait à déchoir, ce fut surtout le cas à la campagne et dans la Suisse occidentale. L'attitude d'une partie de la direction de la Société suisse des employés des chemins de fer et bateaux à vapeur rendit la situation plus difficile encore. Les fidèles mameluks de cette direction vinrent à Berne en automobile, pour agir, d'accord avec les organes des C. F. F. et de la Confédération, en faveur d'une cessation anticipée de la grève. Il est certain que la grande majorité des cheminots ne fut affectée en aucune manière par cet acte de trahison de ces flatteurs de la bourgeoisie, mais il est évident que la conséquence de leur attitude eût été de garantir la circulation restreinte des trains, ce qui aurait certainement produit un effet déprimant sur les grévistes.

Continuation ou cessation?

Dans de telles circonstances la direction de la grève se posait la question: est-il possible d'obtenir encore un avantage du mouvement? Une promesse avait été faite que la *loi d'application* concernant l'élection du Conseil national selon le système proportionnel accepté le 13 octobre avait été faite, ainsi que l'engagement de *dissoudre avant le terme de la loi le parlement majoritaire actuel*. On avait en outre gracieusement déclaré vouloir examiner les autres revendications, et, entre autres, de donner au parti socialiste une représentation dans le gouvernement du pays. C'était positivement un résultat fort maigre, et il ne vient à l'idée de personne de vouloir l'embellir. Le problème ne se posait pas ainsi, *mais* devons-nous chercher à obtenir de plus larges concessions? Cela est de toute évidence. Le tout reposait sur les *moyens* que nous voulions employer dans ce cas. Il était plus que douteux que nous ne réussissions pas à terrasser com-

plètement l'adversaire dans les plus prochains jours. *Personne n'osa répondre par l'affirmative à une telle question.* Les forces en présence devaient être considérées avec sang-froid, de même que l'esprit de lutte qui animait les ouvriers. Dans toutes les plus grandes localités et villes cet esprit était aussi unanime, si ce n'est plus fort et plus énergique que lors du déclenchement de la grève. On était de même d'accord que le mouvement prendrait encore une plus grande étendue jeudi. Mais si, après avoir pris en considération la situation générale et tous les facteurs qui entraient en question, on reconnaissait que, vu la disproportion des armes et des moyens de lutte, il n'était pas possible de vaincre l'adversaire entièrement, la cessation de la grève devenait une nécessité absolue.

Cette nécessité ne décidait pas encore de la forme de la cessation de l'action. C'est ici que les opinions divergèrent le plus lors de la séance décisive. Une minorité fut d'avis que la décision devait être prise sans tenir compte de l'ultimatum du Conseil fédéral et que la dignité de la classe ouvrière ne permettait même pas une réponse à l'insolence du gouvernement fédéral. La cessation de la grève ne devait avoir lieu que lorsque cette nécessité serait reconnue par les grévistes eux-mêmes. Pour ces motifs la lutte devait au préalable être continuée, le mot d'ordre de cesser le mouvement ne devait pas encore être donné, car on risquerait ainsi de voir les ouvriers ne pas lui obéir, s'éloigner des organisations et les laisser à la merci des courants anarchistes.

La majorité fit valoir qu'aussitôt que la nécessité de cesser la lutte était reconnue, la reprise du travail devait avoir lieu uniformément. Que l'union des grévistes existait encore maintenant et si le mot d'ordre était suivi avec discipline il y aurait moins de danger de représailles. Que l'on ne devait pas craindre la démarche auprès du Conseil fédéral, cela pour diminuer autant que possible le nombre des victimes qui sont inévitables dans chaque grand mouvement populaire, et l'informer de la fin de la grève.

L'heure était alors si avancée qu'il semblait impossible de prendre une décision avant l'échéance du délai, c'est-à-dire à minuit. C'est pourquoi une délégation composée des camarades Charles Durr, Auguste Huggler, Conrad Ilg, Gustave Muller et Charles Naine, se rendit auprès du Conseil fédéral pour l'aviser que les délibérations n'étaient pas encore terminées et sonder

en même temps le terrain pour obtenir une concession quelconque au sujet de la diminution du temps de travail. La réponse fut celle à laquelle on s'attendait: une fin de non recevoir pure et simple. La séance fut donc continuée et les représentants des instances convoquées décidèrent de proclamer *la fin de la grève pour jeudi à minuit* et de porter cette décision à la connaissance du Conseil fédéral. Cette communication fut portée au Conseil fédéral par une délégation, composée des camarades DUBY, HUGGLER et ILG.

Capitulation ?

On a désigné cette forme de mettre fin à la grève de capitulation. Il est tout naturel que les adversaires affirment que ce fut une capitulation. Par contre, on aurait pu espérer que nos propres camarades jugeraient notre attitude plus objectivement. Il faut tout autre chose dans une capitulation que l'interruption momentanée de la lutte. Capitulation signifie que l'on s'est soumis à l'adversaire sans conditions. *Ni le comité d'action, ni les ouvriers ne se sont soumis.* Comme les moyens de lutte étaient trop disproportionnés, le comité d'action demandait le retrait des troupes avant que des conflits graves ne se soient produits. La classe ouvrière a suivi, après une opposition momentanée et à l'exception de quelques rares localités, unanimement le mot d'ordre de reprendre le travail. Nos positions de lutte ne sont nullement modifiées. La lutte n'est pas abandonnée. Elle continue et nous saurons employer les expériences faites. La classe ouvrière n'est pas vaincue. Elle eût assez de clairvoyance pour interrompre la lutte dans un moment où cela était encore possible sans de graves dommages pour les organisations et sans sacrifices inutiles. Leur tâche est de continuer les préparatifs, d'attaquer l'adversaire dans toutes ses positions et de le persuader qu'à l'avenir il lui sera encore moins possible de gouverner le pays contre la volonté des ouvriers que par le passé.

Cette conscience des faits s'est rapidement fait jour parmi les travailleurs. Leur attitude lors de la première impression produite par le mot d'ordre de cesser la grève est absolument légitime, d'autant plus que le comité d'action ayant été consigné militairement pendant des heures, le jeudi, une certaine confusion en fut naturellement la conséquence. Nous ne faisons aucun reproche aux ouvriers, s'ils furent d'abord incrédules lorsqu'ils eurent

connaissance de la proclamation donnant l'ordre de cesser la grève et si ensuite ils donnèrent libre cours à leur mécontentement et à leur irritation. Celui qui ne jugeait la grève que d'après la situation locale et qui ne pouvait estimer la situation générale, devait douter de la justesse de l'attitude de la direction de grève aussi longtemps qu'il ne connaissait pas les motifs objectifs qui avaient amené cette décision. Nous constatons aujourd'hui avec satisfaction que ces raisons sont appréciées et que l'attitude du comité d'action et des instances qui ont fonctionné avec lui est jugée d'une façon tout autre qu'au moment où la cessation de la grève fut connue. C'est grâce à cette reconnaissance que l'esprit de lutte n'a pas souffert ensuite de l'interruption de la grève; au contraire, cet esprit s'est plutôt *développé*. Avec le même courage et la même fierté qu'ils sont entrés en lutte pour défendre leurs droits, les travailleurs sont sortis de cette grève grandiose avec la conscience de leur force.

Il semble que ce fait rend superflu toute protestation du comité d'action contre les attaques personnelles si injustifiées dont il a été victime à la fin de la grève, particulièrement de la part du *Volksrecht*, de la *Holzarbeiterzeitung* et de la *Arbeiterzeitung* de Winterthur. Nous nous bornons à repousser le reproche indigne de lâcheté qui nous a été fait. On pouvait sincèrement ne pas être d'accord avec la tactique du comité d'action et des instances qui lui ont apporté leur collaboration; on pouvait librement faire usage du droit de critique pour nous accabler de reproches; mais les rédacteurs en question n'avaient pas le droit de lancer des accusations infâmes contre le comité d'action et certains de ses membres, cela d'autant moins que ceux-ci étaient certainement mieux placés pour juger objectivement les conditions de la lutte que l'ouvrier qui était simplement sous l'impression du fait qu'il devait reprendre le travail sans avoir obtenu un succès visible et immédiat.

Et maintenant ?

Et maintenant? Le comité d'action s'est occupé de cette question dans sa séance du 13 novembre. Il prit unanimement la décision de demander à toutes les organisations ayant participé à la grève un rapport sur l'étendue et le cours de la grève, sur les repréailles et les lock-outs qui ont suivi le moment, afin de pouvoir agir d'accord avec les fédérations compétentes. On

donnera en outre dans un exposé particulier aux ouvriers des renseignements sur les motifs immédiats de la grève ainsi que sur les raisons qui ont nécessité sa cessation; enfin on prévoit la *convocation d'un congrès ouvrier* qui aura à se prononcer sur l'action précédente et sur la continuation du mouvement.

Le comité d'action sera toujours prêt à prendre la responsabilité de son attitude et de ses mesures. Il porte la responsabilité entière pour ses décisions, aussi bien envers les adversaires qui veulent avoir leur revanche et crient vengeance, qu'envers la classe ouvrière même. Plus encore. Le comité d'action se place aujourd'hui sur le même terrain que lors du congrès de Bâle, lorsqu'il a déclaré par la voix de son président:

« Une grève générale, l'action qui est actuellement projetée, ne peut avoir du succès que si la *confiance* règne entre la direction et le congrès, entre elle et la classe ouvrière entière. Si vous êtes persuadés que nous ne méritons pas cette confiance, ce sera votre affaire de nous le faire savoir. Vous avez la possibilité de mettre à ce poste des gens en lesquels vous avez confiance. Nous n'hésiterions pas un moment à déclarer que nous sommes prêts à lutter comme de bons et fidèles soldats de l'armée prolétarienne et que nous n'avons pas la prétention de garder un seul instant la direction en nos mains si nous ne sommes pas appuyés par la grande majorité des travailleurs. »

C'est là encore notre point de vue: nous remettons la décision au congrès ouvrier qui est convoqué pour la fin du mois de décembre.

Solidarité, Union, Volonté de lutte

Le congrès étant la plus haute instance du mouvement ouvrier suisse, n'aura pas seulement à s'occuper des deux grèves du mois de novembre. Il devra fixer les *lignes de direction* de notre *action future* et examiner la question de l'organisation et du développement du mouvement ouvrier. Au moment où ce rapport est mis sous presse, le comité d'action n'a pas encore pris matériellement position au sujet de ces questions. Ce sera d'abord aux fédérations syndicales et aux sections du parti à discuter de la situation générale et de présenter des propositions conformes à leurs désirs. Malgré toutes les divergences d'opinion, un fait doit être reconnu: *la nécessité de l'union et de la solidarité étroite du mouvement en son entier*. Le brillant déploiement des forces

ouvrières pendant ces deux grèves, la lutte menée avec une discipline merveilleuse, fut le résultat de la collaboration étroite de toutes les organisations prolétariennes du pays. C'est cette union qu'il s'agit de développer et de fortifier. Nous pouvons déjà constater des résultats positifs dans cette direction. Si le mouvement du mois de juillet a conduit pour la première fois à une solidarité unanime du personnel de l'Etat avec la classe ouvrière entière, les grèves de novembre ont donné une puissante extension à la pensée d'une organisation uniforme parmi les cheminots. La Société suisse des employés des chemins de fer et des bateaux à vapeur appartient, dans sa formation actuelle, au passé; nous sommes fermement convaincus que les efforts faits depuis de nombreuses années pour arriver à *l'organisation uniforme des cheminots* si nécessaire, obtiendront le succès désiré dans peu de temps.

Les ouvriers n'ont d'ailleurs aucun motif de favoriser la division de leurs organisations. Elles donnent à chaque membre la possibilité d'agir pour ses idées selon la façon la plus démocratique et à la seule condition de se conformer aux principes de la lutte de classe et à l'esprit socialiste. Aussi longtemps que l'on ne pourra pas reprocher avec raison à la majorité de nos organisations, qui sont l'avant-garde de la classe ouvrière en lutte, qu'elles ont dévié de la voie du socialisme et de la lutte de classe, il faudra que la minorité se soumette à la majorité. *L'union de l'organisation, l'uniformité de la lutte ne doivent pas être sacrifiées à des efforts séparatistes et à des actions séparées, aujourd'hui moins que jamais.*

Nous soulignons ces lignes en considération de la situation actuelle, chaque action de la classe ouvrière déclenche une contre-action de ses ennemis de classe. En ce moment règne une réaction aveugle. Le soi-disant vainqueur est ivre de joie et cherche à se venger. Des centaines de cheminots ont été cités devant le juge. Des centaines d'ouvriers qui sont restés fidèles à leurs opinions ont été emprisonnés. Tous les membres des instances centrales du mouvement ouvrier sont compris dans une enquête des autorités militaires et les calomnies ont pris une telle extension que la classe régnante, consciente de sa terrible culpabilité, cherche à rejeter lâchement la responsabilité pour les victimes de la grippe parmi les soldats sur la classe ouvrière et leurs représentants.

Il s'agit maintenant non seulement de tenir tête avec la résolution et la solidarité dont nous avons fait preuve pendant la lutte aux actes de vengeance de la bourgeoisie, mais encore de *maintenir et d'assurer les résultats immédiats et positifs de la grève générale*. Nos adversaires savent qu'ils ne peuvent exister ni politiquement, ni économiquement, ni socialement sans les ouvriers. La grève leur a subitement ouvert les yeux. Ils se hâtent momentanément d'étudier des réformes politiques et sociales. Leur tactique est d'amadouer et d'intimider les travailleurs, soit par des promesses ou des menaces. Ce que les plus beaux discours au parlement n'ont pu leur faire comprendre, ce que les ouvriers ont depuis de longues années vainement cherché à obtenir par des luttes opiniâtres, la classe régnante veut enfin le réaliser. Des pourparlers ont lieu au sujet de la diminution de la dureté du temps de travail, nous avons un projet de la loi sur l'application de la proportionnelle, le département de l'économie publique est chargé de présenter un article constitutionnel sur l'introduction de l'assurance fédérale vieillesse et invalidité, la question des tuberculeux doit être mise à l'étude, les frais de la mobilisation doivent être supportés par les possédants. Plusieurs partis bourgeois ont pour ainsi dire pillé le programme du comité d'action d'Olten et ont entrepris de lutter de vitesse avec les ouvriers pour réaliser les réformes demandées. Mais nous connaissons trop bien nos adversaires! Ce zèle en faveur de réformes sociales ne provient que de la pression et de la frayeur inspirées par la grève générale. *Si la classe ouvrière cède, si elle n'est pas prête comme jusqu'ici à recommencer la lutte, nous obtiendrons certainement des réformes, mais ces réformes seront tronquées, gâtées, et elles se présenteront de telle sorte qu'elles n'imposeront à la bourgeoisie que peu ou point de sacrifices.*

C'est pourquoi l'union, la solidarité étroite, le renforcement de notre résolution à la lutte est nécessaire plus que jamais. Si cette reconnaissance pénètre dans des sphères toujours plus larges du peuple travailleur, ce sera peut-être le plus grand et le plus utile profit que les ouvriers auront tiré de la grande lutte dont la Suisse a été le théâtre au mois de novembre.

Berne, le 30 novembre 1918.

Le comité d'action d'Olten.